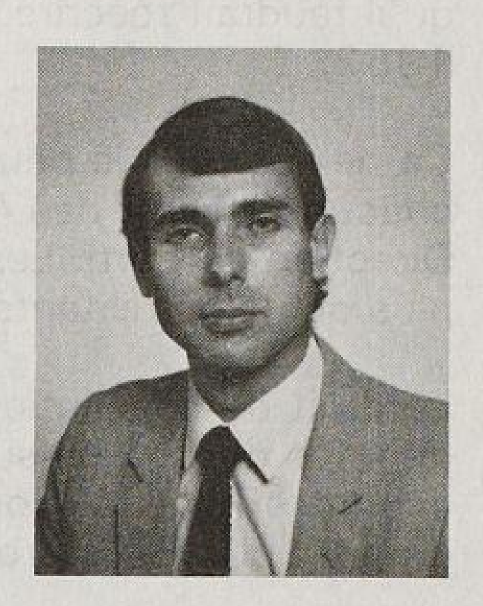
« La Démocratie c'est le peuple exerçant sa souveraineté sans entrave »
(C. de Gaulle)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 14 JUIN 1981



avec Marcel MONTAGNE

de l'Union des Jeunes pour le Progrès
(le Mouvement National des Jeunes Gaullistes)

Suppléant : **M. Philippe EGU ***

Électrices, Électeurs de la VII[e] Circonscription du Nord,

DITES CATÉGORIQUEMENT

NON A LA PROPORTIONNELLE

pour les élections législatives futures

Ce mode de scrutin a l'apparence de la Démocratie. Mais il n'est pas conforme à la Démocratie.

Ce que veut chaque Française, ce que veut chaque Français, au-delà de toutes opinions politiques, c'est que l'action du Gouvernement soit marquée par la durée et l'efficacité.

Cette durée et cette efficacité sont caractéristiques de la V[e] République, régime de la séparation des Pouvoirs. Elles tiennent par dessus tout au fait que le Gouvernement est directement issu de la majorité du peuple lui-même, majorité qui peut s'exprimer par un vote au second tour lors des présidentielles ou des législatives.

Si un conflit éclate entre le Gouvernement et l'Assemblée Nationale, c'est encore lui, le peuple, qui tranche. Dès lors qu'il s'est exprimé, les partis, le Gouvernement, le Président, vainqueurs ou vaincus, ne peuvent que s'incliner.

En somme, vous le voyez, tout s'ordonne dans la V[e] République, en fonction de la volonté du peuple souverain qui vote pour décider, choisir, trancher, c'est-à-dire « à la majorité ».

Rien ne peut être plus démocratique. Les députés, en particulier, deviennent les instruments de la volonté démocratiquement dégagée de notre peuple. Les majorités parlementaires ne sont nullement issues de combinaisons entre les partis.

Alors, la proportionnelle dans tout celà ?

Ses partisans, qui se recrutent chez les partis, prétendent qu'il s'agit de faire que le peuple soit « représenté » dans toutes ses « nuances ». Les partis devraient avoir, suivant eux, un pourcentage de députés égal au pourcentage de voix obtenues dans le pays.

---

* M. Philippe EGU est membre de l'Association « Présence Fidélité Gaullistes ».

Voyons, les partis, soyez sérieux : vous ne représentez que vous-mêmes. Vous êtes des associations de militants. Les militants ne sont pas des élus. Prétendre, qu'additionnés, les appareils arbitraires que vous êtes par définition représentent le peuple, est sans doute l'un des dogmes les plus surprenants, les plus tenaces et les plus faux de la Démocratie contemporaine. C'est toute l'Histoire de notre pays qu'il faudrait réécrire. Par exemple, jamais les Français n'auraient dû voter « oui » au referendum de 1962.

Ce ne sera pas le peuple qui sera représenté. Ce seront les partis. Ce seront les partis qui dresseront chacun leur liste des 491 députés. En tête de liste, les inamovibles ; au bas, ceux qui auront déplu à la Direction du parti. Les députés ne devront plus tenir compte des électeurs, puisqu'ils ne dépendront plus que des militants. Les candidatures individuelles deviendront impossibles. Ce sera l'arbitraire.

Le droit de dissolution de l'Assemblée Nationale, qui est une « épée de Damoclès » sur la tête des députés dans la mesure où leur sort dépend d'une majorité dans chaque circonscription, n'aura plus aucune efficacité. Comment assurer le fonctionnement régulier des Pouvoirs Publics après disparition d'un tel pouvoir d'arbitrage ?

Les conflits ne seront plus tranchés. Le vote de chaque loi sera l'occasion pour chaque parti de multiplier les surenchères, les critiques, les refus, en toute impunité ; le Gouvernement ayant perdu le pouvoir de contraindre l'Assemblée à se prononcer. Que deviendront-elles, vos « bonnes lois », Monsieur MAUROY ? Vidées de substance par les écologistes, les radicaux, les communistes, les autres dont les vôtres, à tour de rôle ou tous ensemble.

Un parti, par ses excès, en viendrait-il à perdre de son audience dans le peuple, qu'il se consolerait dans le rôle de « groupe-charnière ». Groupes charnière, ils le seront tous.

Vous le savez bien, il n'y a jamais d'accord durable entre les partis. Seuls, des intérêts électoraux peuvent contraindre des députés à soutenir un Gouvernement.

Celui que nous avons actuellement se propose de demander à la future Assemblée de rétablir la proportionnelle. Pour ceux qui le soutiennent, c'est l'espoir du changement qui s'échouera dans l'agitation stérile des partis. Si cette loi est votée, le comportement des députés se modifiera aussitôt insidieusement.

Électrices, électeurs, avec moi, dites **NON A LA PROPORTIONNELLE.**

J'ai l'étiquette de l'U.J.P., c'est dire aucune assise électorale.

Je me retirerai dans tous les cas au second tour. Il sera donc toujours temps, pour vous, de rejoindre la « gauche » ou la « droite ».

En conséquence, personne ne pourra se tromper sur le sens du vote que vous aurez émis en ma faveur : ce sera **NON A LA PROPORTIONNELLE,** et rien d'autre.

Ou bien ma candidature se heurte à votre indifférence, et je le regretterai pour l'Avenir,

Ou bien, par un vote imposant **issu de toutes ses catégories électorales,** cette circonscription manifeste une réelle opposition à la proportionnelle, et voilà le pouvoir politique prévenu : Ce qui se sera passé ici sera représentatif de ce qui aurait pu se passer partout.

Voilà mon but.

« Le jour viendra où notre Constitution, avec tout ce qu'elle implique, deviendra comme notre seconde nature ».

(C. de Gaulle)

Vu, le candidat : Marcel MONTAGNE

Imp. MOREL et CORDUANT - LILLE - T. (20) 57.44.96